

## RAPPORT MORAL

### Pourquoi le comité départemental ?

Il permet la représentation auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, du FNDS et du Comité Olympique.

### Rapports entre la Fédération, le CRE et le CDE :

- La fusion a été votée en 2000 au CRE et le 25 juin 2001 au CDE. Le CDE a besoin d'argent, il a proposé à la fédération d'avoir une partie des licences et d'appeler une cotisation. La fédération nous a envoyé une lettre pour interdire les cotisations car les cavaliers font partie de la fédération.
- Le CDSE a transféré ses fonds : 65 288 € soit 428 261 F, ainsi que son matériel.
- Problème de transmission de fonds avec les poneys et le tourisme équestre. Les traités de fusion doivent être signés. Le tourisme équestre bénéficie d'un statut particulier, mais il doit adhérer au comité et signer une convention avec le CDE. Elle est à l'étude et sera bientôt signée.
- Les poneys : surprise des poney-clubs à l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2001 car la fusion a été votée, litige avec M Desrumaux. L'actif et le passif de la DDEP doivent être transférés au CDE.
- A ce jour, Monsieur Desrumaux refuse de signer la convention type établie par la Fédération et désire disposer des biens. Après plusieurs interventions, le CDE a décidé de confier ce litige à Maître De Chessé, avocat de la Fédération.

### Les charges du CDE :

- Organisation des championnats départementaux sans ressources cette année mais la Fédération promet une aide pour fin 2003.

### Nos actions cette année :

- Nous avons sollicité une subvention auprès du Conseil Général et du FNDS. Ce qui nous a permis de :
  - aider les établissements équestres qui ont organisé les épreuves des différents championnats du Nord
  - récompenser les lauréats 2002
  - offrir aux établissements équestres, qui ont payé une cotisation volontaire, l'achat de matériel subventionné à 80 %. Montant des achats : 52 427 € soit 343 900 F ; Aide des établissements équestres soit 84 adhérents : 41 942 € soit 275 120 F.

### Dépenses du Comité :

- Les dépenses s'élèvent à 88 037 € soit 577 484 F sans autres aides que :
  - le FNDS,
  - le Conseil Général
  - les cotisations volontaires
  - la participation de 20 % sur l'achat de matériel de sellerie par les centres équestres.